

## Bourg-en-Bresse : Le président de la République absent du congrès national des sapeurs-pompiers ?



Viendra ? Viendra pas ? Emmanuel Macron aurait décliné l'invitation de la Fédération de sapeurs pompiers français . / © Philippe Wojazer / Pool/AFP

Le président de la République, qui devait clôturer le Congrès national des sapeurs-pompiers fin septembre à Bourg-en-Bresse, aurait décliné l'invitation dans un contexte tendu. Au cœur du problème, le statut du pompier volontaire français confronté à une directive européenne.

Par Ph. Bette avec Olivier Michel Publié le 11/09/2018 à 17:21 Mis à jour le 11/09/2018 à 17:44

La venue du Président de la République au Congrès national des sapeurs-pompiers fin septembre à Bourg-en-Bresse est-elle définitivement compromise? Emmanuel Macron aurait, selon nos informations, décliné l'invitation qui lui avait été adressée par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers alors qu'il était sollicité pour prononcer, selon toute logique, le discours de clôture du 29 septembre.

Manifestement très attendu, au propre comme au figuré, le président E. Macron renoncerait à son déplacement officiel dans une certaine crispation. Un dossier sensible, le statut du pompier volontaire, parasite depuis quelques temps déjà les relations entre le pouvoir et les casernes.

## **Bénévole ou "travailleur" ?**

Le modèle du pompier volontaire "à la française", basé surtout sur le bénévolat, se heurte aujourd'hui à une directive européenne. Dans un arrêt rendu le 21 février 2018, la Cour de justice de l'Union européenne a ainsi reconnu la qualité de travailleur aux sapeurs pompiers volontaires belges. Et rappelé que "les Etats membres ne peuvent pas déroger, à l'ensemble des obligations de la directive 2003/88/CE qui définit "le temps de travail et les périodes de repos".

Des dispositions qui viennent télescoper la loi française du 20 juillet 2011 qui indique que "l'activité de sapeur pompier volontaire, qui repose sur le bénévolat, n'est pas exercée à titre professionnel". Et surtout contrarier les pratiques de nombreux centres de secours qui recourent de plus en plus à des sapeurs-pompiers volontaires.

## **Un recrutement qui s'érode**

Le modèle de sécurité civil français compte 194 000 volontaires, soit 78% des effectifs. C'est donc un pilier essentiel du dispositif, qui voit aujourd'hui ses limites. Gérard Collomb a lancé en décembre 2017 une mission de réflexion pour voir comment recruter davantage, notamment dans les zones péri-urbaines et les quartiers populaires. Le constat des autorités est en effet sans appel : "Plus d'1/3 des volontaires comptent moins de 5 ans d'engagement et le nombre de nouveaux recrutements s'érode".

La Fédération des sapeurs pompiers a remis en juin 2018 au ministre de l'Intérieur un rapport contenant "43 propositions pour imaginer le volontariat de demain". Mais l'accueil de ce rapport en haut lieu n' a pas été jugé à la hauteur des attentes par la profession.

Gérard Collomb doit recevoir jeudi une délégation professionnelle pour tenter d'apaiser les tensions. Les pompiers attendent des réponses précises de l'exécutif sur leur propre sécurité lors des interventions après la mort d'un des leurs, pompier de Paris et pompier volontaire à St Marcel-les-Valence (Drôme).